



## MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO Z-17-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO Z-17-01

---

Avis est donné par la soussignée que le règlement suivant a été adopté le 21 avril 2026 :

- Règlement numéro Z-17-04 amendant le règlement de zonage numéro Z-17-01

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 21 mai 2026, date du certificat de conformité de la MRC de Papineau.

Donné à Montebello ce 4<sup>e</sup> jour de juin 2026.

  
Emanuelle Champagne  
Greffière adjointe

Le 4 juin 2026

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Emanuelle Champagne, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4 juin 2026 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 juin 2026.

  
Emanuelle Champagne  
Greffière adjointe